

PLUI D'AGONAC

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES ZONES RESERVEES

Les zones réservées du PLUI actuel sont à conserver sauf celle des Rebières qui sera remplacée par une boucle lors de la viabilisation de la zone 1 AU.

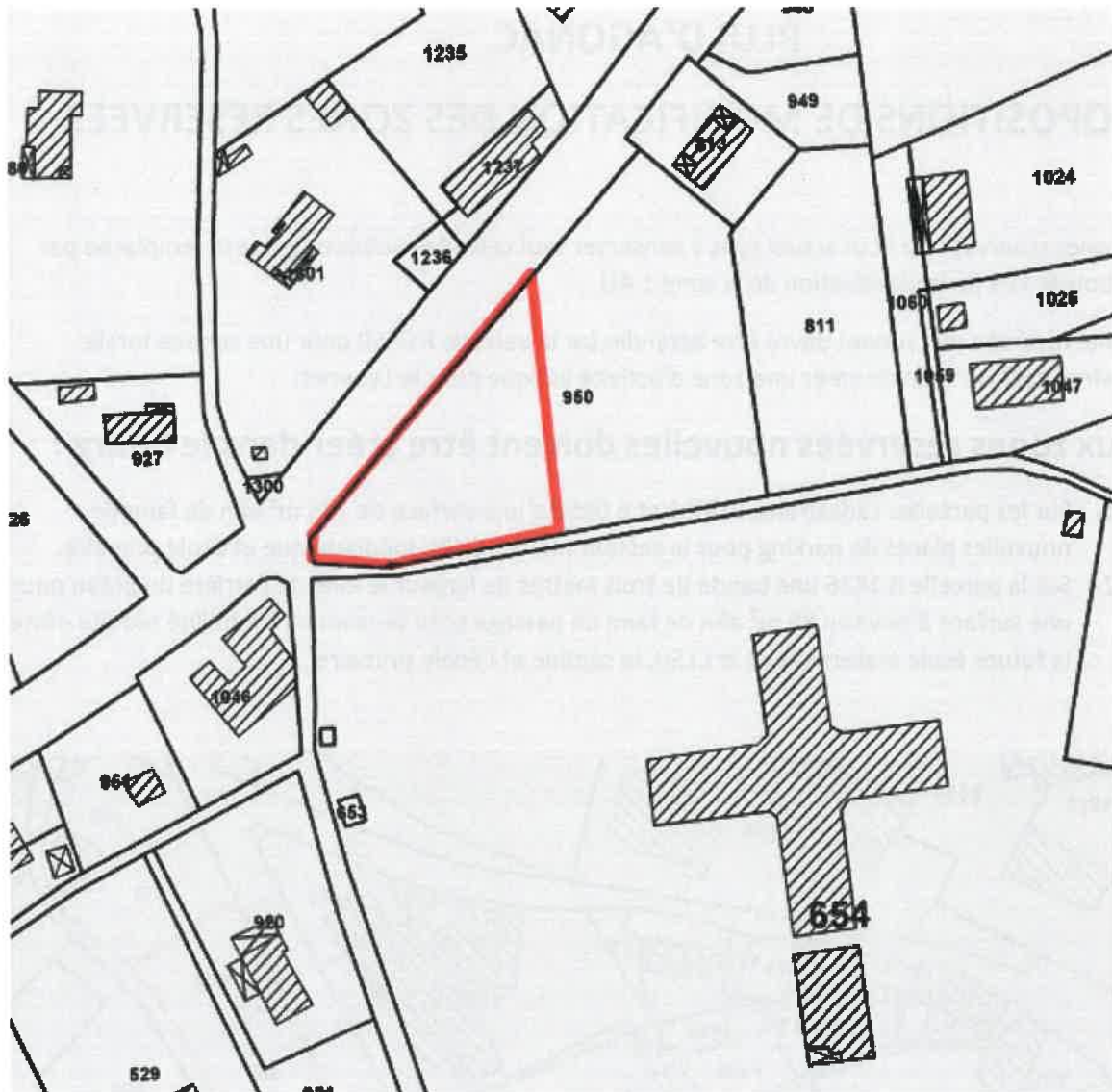
La zone réservée du Lyonnet devra être agrandie sur la parcelle F 0950 pour une surface totale d'environ 1700 m² afin de créer une zone d'activité ludique pour le Lyonnet.

Deux zones réservées nouvelles doivent être créer dans le bourg :

- 1- Sur les parcelles cadastrales B 0851 et B 0852 d'une surface de 785 m² afin de faire de nouvelles places de parking pour le secteur mairie, CLSH, médiathèque et école primaire.
- 2- Sur la parcelle B 1436 une bande de trois mètres de largeur le long de l'arrière du préau pour une surface d'environ 85 m² afin de faire un passage pour personnes à mobilité réduite entre la future école maternelle et le CLSH, la cantine et l'école primaire.

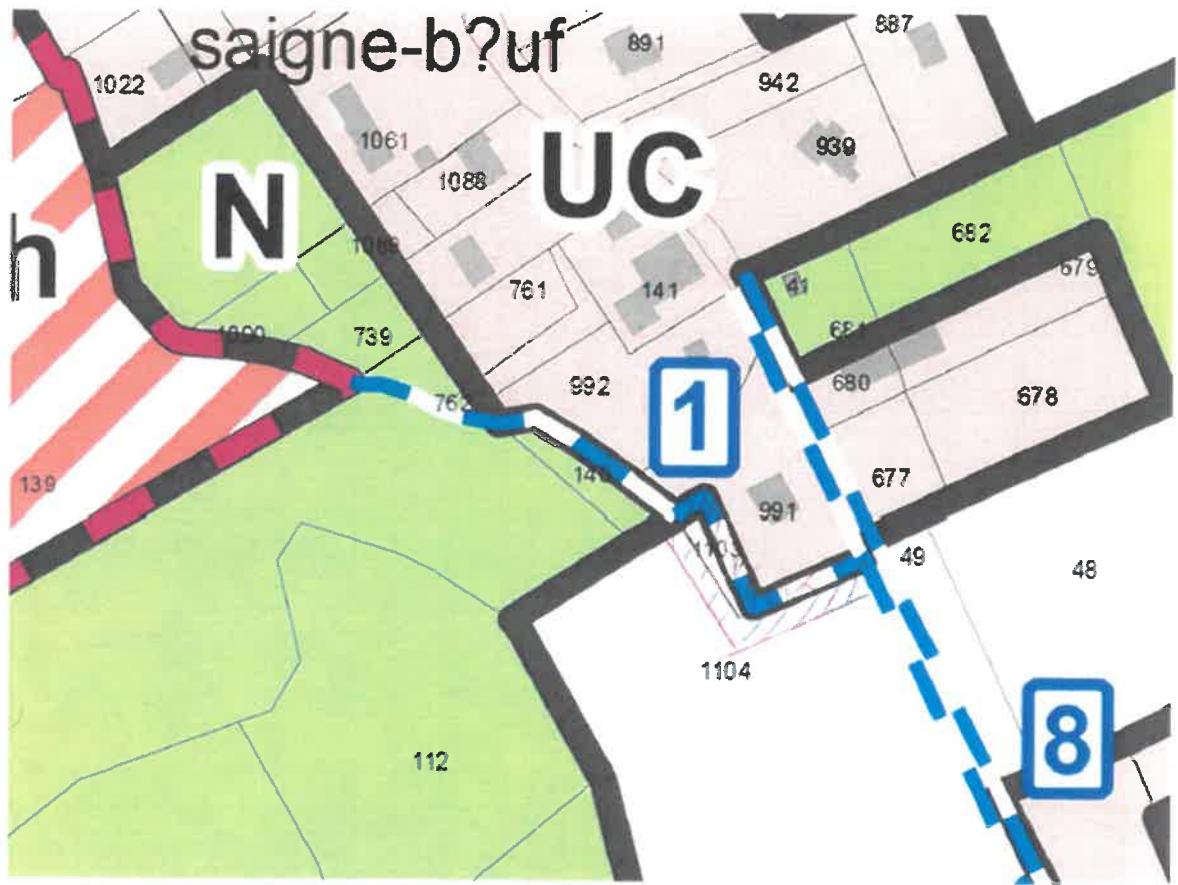


Nouvelles zones réservées dans le bourg.



Agrandissement de la zone réservée au Lyonnnet sur la parcelle F 950.

Surface : environ 1750 m²



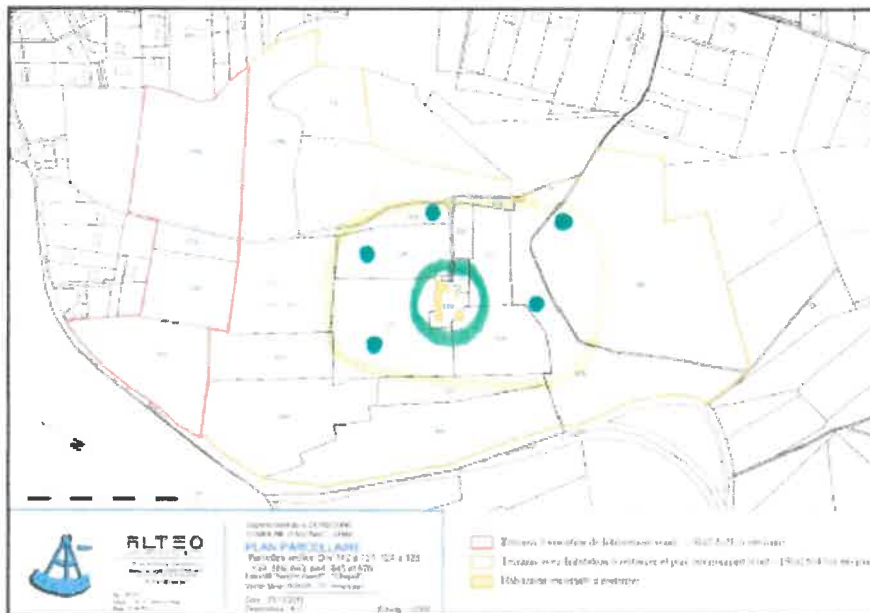
Déplacement de la liaison piétonne n°1
sur la parcelle D 1104

Déplacement de la liaison piétonne n°1 sur la parcelle D 1104



Zone réservée pour passage public sur la parcelle B 1428 et B 1014 à Cougouzac. (700 m²).

Demande de zone Nt au lieu-dit Chapot



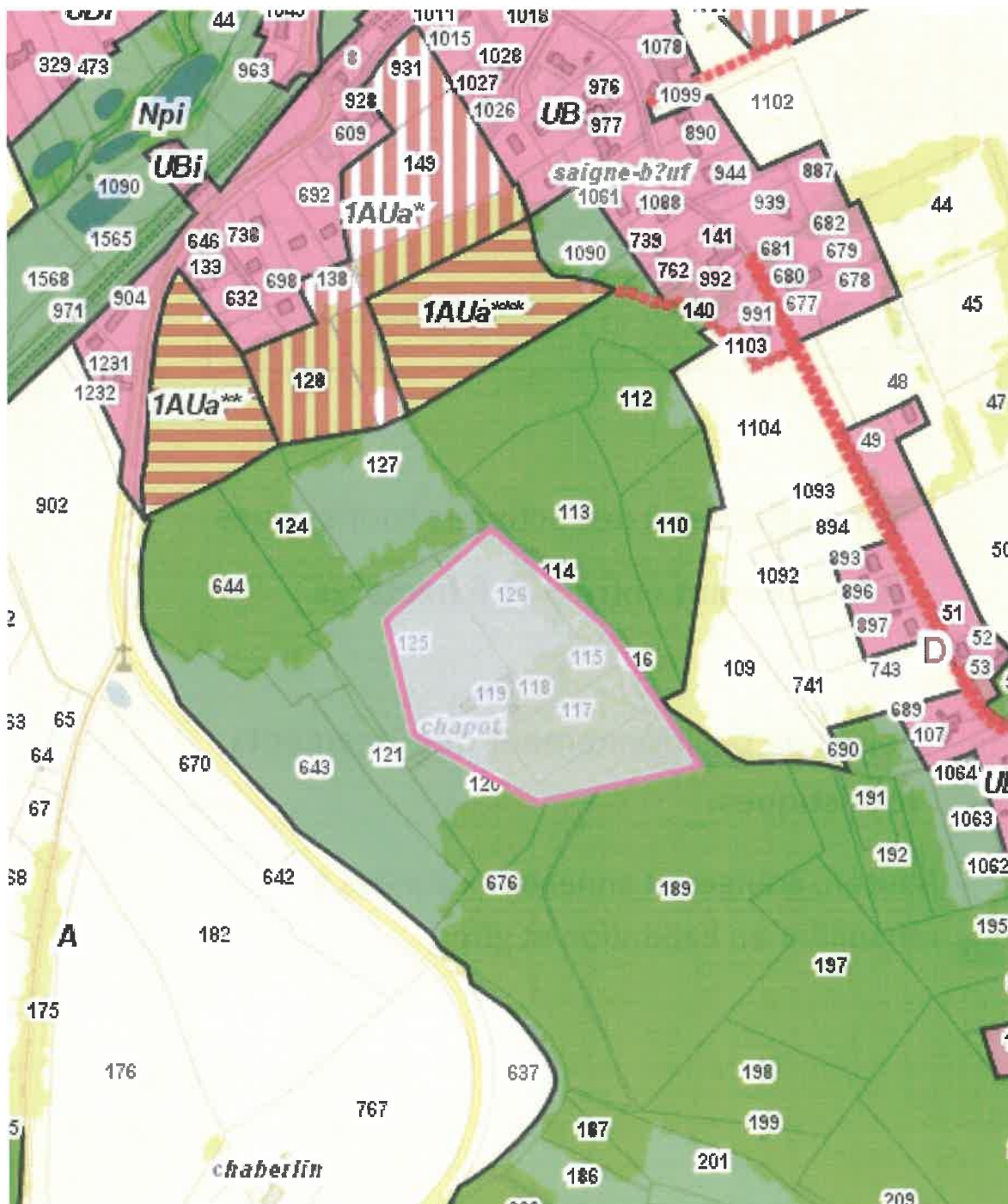
Zone affectée à des activités touristiques

Représentant entre 5 et 6 hectares.

Points de positionnement des logements touristiques.

Maison, granges et annexes existantes à réhabiliter en habitation et gîtes.

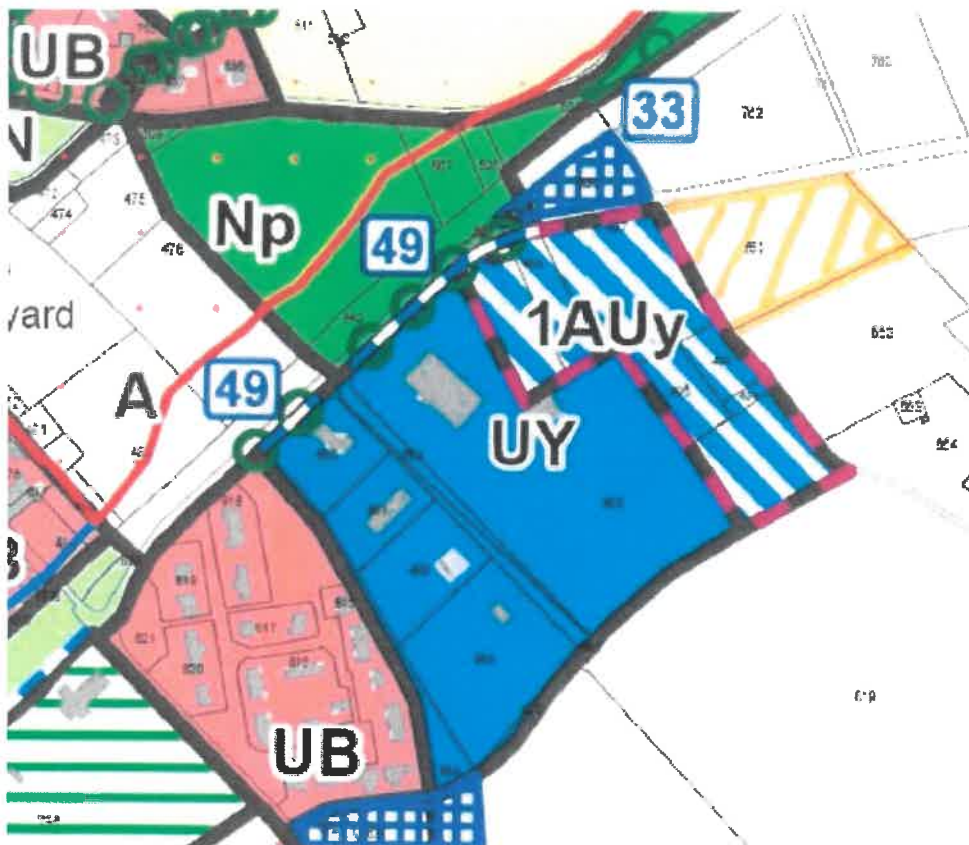
La zone Nt demandée permettrait de construire 5 logements touristiques et restaurer la ferme de Chapot granges en ruines comprises pour faire des gîtes. L'assainissement serait connecté au réseau collectif de la zone 1AU.



Changement de zonage de la parcelle A 0551

La parcelle A 0551, aujourd'hui en zone 2Au, déjà concernée par une activité artisanale (Périgord Assainissement) se retrouve en zone agricole.

Il faudrait qu'elle soit en zone 1 AUy ou Uy.



Demande de changement du règlement pour les clôtures en zones U.

Annulation de l'obligation de transparence pour les clôtures le long des voies publiques.

